

M A I R I E

DE

SAINT-GENEST-MALIFAUX

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Télécopieur : 04 77 51 26 71

ARRETE 2022-091

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX :

VU la demande présentée par l'entreprise CERCLE ARTISANAL DU VELAY Champs de Berre 43240 SAINT JUST MALMONT ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion des travaux d'abattage d'arbres sur la parcelle située 7 bis rue du Violet à Saint-Genest-Malifaux ;

A R R E T E :**Article 1^{er} : *Circulation***

➤ La circulation sera alternée au niveau du 7 bis rue du Violet **du 5 septembre 2022 au 10 septembre 2022.**

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise CERCLE ARTISANAL DU VELAY pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise CERCLE ARTISANAL DU VELAY, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 25 août 2022

Le Maire
Vincent DUCREUX

